



**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX  
RUE DU COLONEL FABIEN  
PAR L'ENTREPRISE C.T.P.**

Département de la Marne  
Canton EPERNAY 1  
Commune de DIZY  
Arrêté n° 1.2023/23

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les Articles L2213.1 à L2213.6,

VU le code de la Route et notamment les articles R411-25 et R411-26,

VU la Loi 82-213 du 02.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,

VU l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes articles R 432-5 et R 432-7,

VU l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la réglementation routière,

Vu la demande du 16/02/2023 de M. Alexandre CALINA de l'entreprise C.T.P.- 4-6 rue des Tonneliers – 51350 CORMONTREUIL, pour la création de branchement de gaz au niveau du n° 204 rue du Colonel FABIEN,

Vu l'accord de la CIP Ouest du 17/02/2023,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité publique pendant la réalisation des travaux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise C.T.P. – 4-6 rue des Tonneliers – 51350 CORMONTREUIL est autorisée à intervenir du 06/03/2023 au 10/03/2023 au 204 rue du Colonel FABIEN – 51350 DIZY, pour effectuer les travaux suivants : création de branchement de gaz.

**Article 2** : La vitesse sera limitée à 30 km/h, et une voie de circulation sera supprimée au droit du chantier. Le cheminement des piétons est maintenu et dévié par des panneaux.

**Article 3** : Au droit du chantier, la rue pourra être fermée pour une durée maximale d'une heure suivant l'avancement des travaux.

**Article 4** : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes précautions utiles pendant la durée des travaux.

**Article 5** : Cette modification de circulation sera matérialisée par la pose de barrières ainsi que la pose de panneaux de signalisation correspondants par l'entreprise C.T.P.

**Article 6**: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE  
- C.T.P.



Fait à DIZY, le 20 février 2023

M. le Maire  
Antoine CHIQUET

	<b>DEMANDE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT</b>		

Date de la demande: 16/02/2023

Entreprise: Champagne TP - M. CALINA Mail: ctp@champagne-tp.fr	Tél: 03 26 50 12 12	Mobile: 06 34 54 51 07	Fax: 03 26 50 18 32
---	------------------------	---------------------------	------------------------

Maître d'ouvrage: M. DODINOT SOCIETE: GRDF Mail: 0	Tél: 0	Mobile: 0	Fax: 0
--	-----------	--------------	-----------

**TRAVAUX - RUES CONCERNEES :**  
DIZY - 204 RUE COLONEL FABIEN

**COMPLEMENTES D'INFORMATIONS:**

Numéro de dossier: OSR0180613

**DATES D'INTERVENTIONS:** 06/03/2023 au 10/03/2023

**TYPE DE TRAVAUX:**

- ENEDIS  
 BOUCLE LOCALE  
 EAU POTABLE  
 AUTRE:

- GRDF  
 ECLAIRAGE PUBLIC  
 ASSAINISSEMENT

- ORANGE  
 FIBRE OPTIQUE  
 VOIRIE

**NATURE DES TRAVAUX:**

MISE A NIVEAU REGARD GAZ

Sur chaussée

Sur trottoir

Sur chaussée et trottoir

**PRESCRIPTIONS DEMANDEES:**

La vitesse est limitée à 30 km/h

Le stationnement est interdit, précisez:

Des deux côtés

Côté pair

Côté impair

La rue pourra être fermée pour une durée maximale d'une heure suivant l'avancement des travaux

La circulation est interdite

Sauf pour les riverains

La rue est mise en impasse et en double sens de circulation

Une voie de circulation est supprimée au droit du chantier

La circulation est alternée, précisez:

Par panneaux sens de priorité

Par feux

Par alternat manuel

La piste cyclable est supprimée au droit du chantier

Le cheminement des piétons est:  Maintenu

Dévié par panneaux

L'accessibilité des secours et des services est:

Maintenu

Non maintenue

**AUTRES DEMANDES PARTICULIERES:**

LES TRAVAUX VONT DURER ENVIRON UNE DEMI JOURNEE, NOUS VOULONS INTERVENIR EN DEBUT DE STD.  
JE RESTE DISPONIBLE POUR TOUTES QUESTIONS.

